

RAPPORT D'ACTIVITÉ – Campagne 2020

LES GARANTIES SANITAIRES

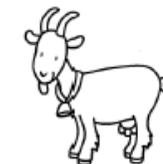
ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p>ACCREDITATION COFRAC FRGDS AUVERGNE, et désormais FRGDS AURA depuis le 19/12/2020</p> <p>Gestion des prophylaxies bovines : brucellose, leucose, tuberculose</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2010 - Etats généraux du Sanitaire - Régionalisation - Réglementation Européenne Délégant(Etat)/Délégataire (FRGDS = OVS) - 2014/15/16 - Groupes de travail nationaux GDS-DGAL → Référentiel national - 2014/15/16 - Organisation régionale <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Directeur référent (P. GRANGÉ - GDS 03) ▪ 1 Animatrice régionale (embauche 04/15) - Responsable qualité (M. COULON) ▪ 1 Référent technique (Ch. LAMARQUE GDS 03 puis D. PICARD GDS 63 en 2017) et 1 référent technique suppléant (Ch. LAMARQUE en 2017) ▪ 4 Correspondants techniques (D. PICARD pour le GDS 63) - Evolutions de l’outil informatique SIGAL - Conventions avec les vétérinaires et les laboratoires - Site internet régional – accréditation - Mémento Prophylaxies-Eleveurs + Vétérinaires 63 - 11/06/2015 - 1^{er} Audit croisé (GDS Bretagne) - 28/01/2016 - 2^{ème} Audit croisé (GDS Bretagne) - 15/05/2017 - 3^{ème} Audit croisé (GDS Rhône Alpes) - 21 et 22/06/2016 - Audit COFRAC - 29/09/17 – Audit COFRAC – Surveillance S1 - 15/05/2018 - 4^{ème} Audit croisé (GDS Centre) - 18/09/2018 – Audit COFRAC – Surveillance S2 - 13 et 14/05/2019 – 5^{ème} Audit croisé (GDS Nouvelle Aquitaine) - 16/10/2019 – Audit COFRAC – Surveillance S3 - 04/09/2020 – Audit COFRAC – Surveillance S4 - Création FRGDS AURA le 19/12/19 par fusion des 2 FRGDS, Auvergne et Rhône-Alpes 	<p>Accréditation de la FRGDS Auvergne sans écart le 01/12/2016</p> <p>Audit de surveillance S1 sans écart le 29/09/2017</p> <p>Audit de surveillance S2 sans écart le 18/09/2018</p> <p>Audit de surveillance S3 Un écart non critique le 16/10/2019</p> <p>Audit de surveillance S4 Un écart non critique le 04/09/2020</p>

PROPHYLAXIE BOVINS (Brucellose et leucose)	2018-2019	2019-2020
INTERVENTIONS PREVISIONNELLES	4781	4546
INTERVENTIONS A REALISER	4472	3614
DONT SURVEILLANCE SUR LAIT	1289	1004
DONT SURVEILLANCE SUR SANG	3183	2610
INTERVENTIONS CONFORMES (A)	2678	2486
ANOMALIES SANITAIRES (C)	3	8
ANOMALIES ADMINISTRATIVES	87	126
ABSENCES DE SUITES	34	65
AVERTISSEMENTS	12	0
MISES EN DEMEURE	40	48
SUSPENSIONS QUALIFICATIONS	12	13
CONFISCATIONS ASDA	7	4
PROCES VERBAUX - 2 transactions refusées - 6 en attente jugement	6	12
PROPHYLAXIES NON TERMINEES	8	51



Prophylaxie Brucellose Ovins/Caprins 2020

01/04/2020 – 31/10/2020



- Communes 064 et 157 inclus (de LA CELLE à FAYET LE CHATEAU)
 - Nombre total d'interventions générées 227 :
 - 221 initialement
 - 6 ajouts DDPP
 - Impression 100 % des DAP le 02/04/2020
 - Demandes de réédition de DAP : 10 soit environ 4 %
 - Nombre d'interventions réalisées : 204 soit 89 %
 - 84 courriers de rappels envoyés en septembre 2020
- Clôture campagne : 23 interventions avec motif de non réalisation :
- 18 exploitations qui ont une DNR « Etablissement/atelier fermé »
 - 3 exploitations qui ont une DNR « Absence d'animaux »
 - 1 exploitation pour « délai dépassé »
 - 1 exploitation pour « petits détenteurs »

ARRÊTE MINISTERIEL IBR du 31/05/2016

Entrée en vigueur le 01/07/2016

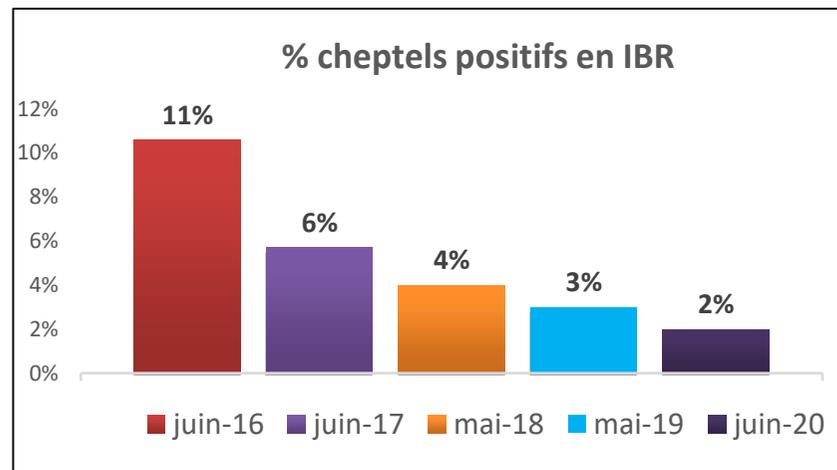
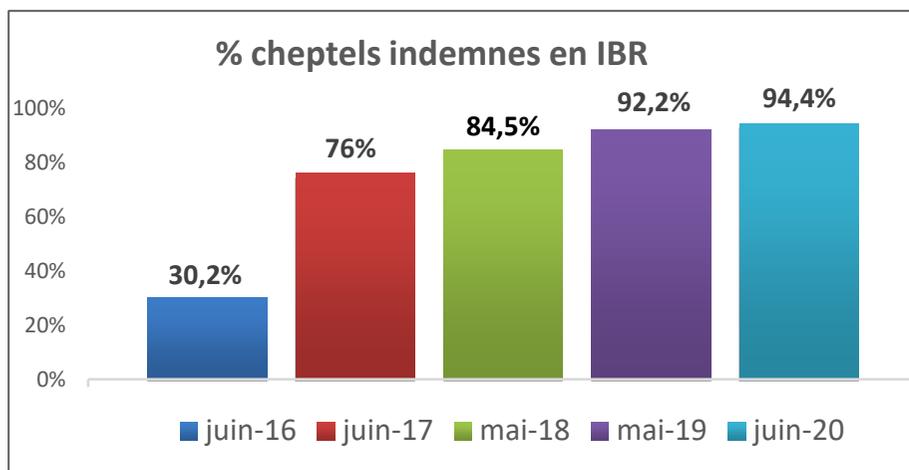
(En pratique à partir du 01/11/2016)

- Objectifs :

- Eradiquer l'IBR.
- Obtenir la reconnaissance européenne du programme de lutte français

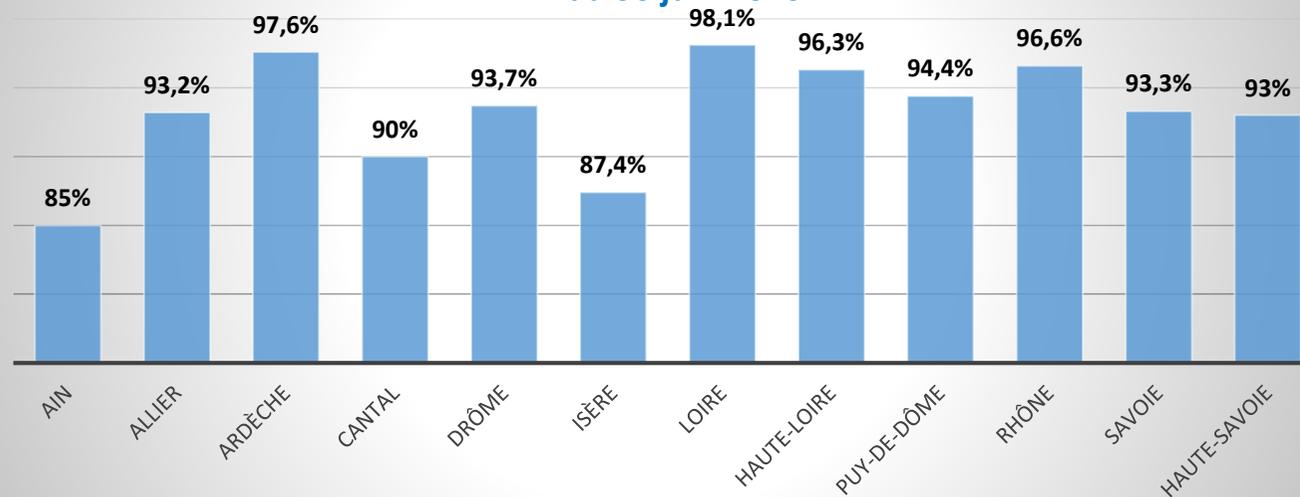
- Mesures :

- **Généralisation de l'attribution d'un statut à tous les troupeaux vis-à-vis de l'IBR**
- **Troupeaux en cours d'assainissement ou non conforme : prophylaxie sur les bovins ≥ 12 mois**
- **Achat pension : analyses 15 à 30 jours après livraison**
- **Vente issue d'un troupeau non indemne : dépistage supplémentaire dans les 15 jours avant départ**
- **Marquage des bovins positifs sur l'ASDA (vignette autocollante « Positifs IBR »)**
- **Sortie des bovins positifs uniquement vers l'abattoir ou l'engraissement en bâtiment fermé**
Un bovin introduit s'avérant positif doit être éliminé immédiatement vers l'abattoir ou l'engraissement en bâtiment fermé
- **Séparation des circuits (infecté/non infecté) pour le transport, les rassemblements, les estives...**
- **Procédure transhumance Puy-de-Dôme 2017 et 2018**
- **Procédure transhumance nationale 2019**

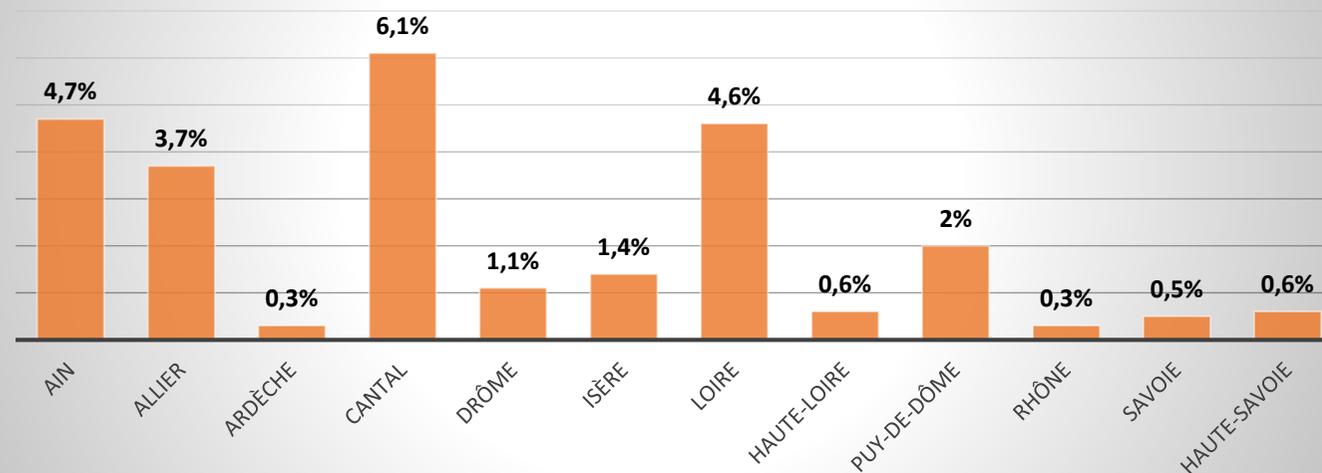


	Campagne 2015-2016		Campagne 2016-2017		Campagne 2017-2018		Campagne 2018-2019		Campagne 2019-2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total cheptels	3928		3711		3671		3550		3404	
Cheptels indemnes	1185	30,2%	2823	76%	3101	84,5%	3274	92,2%	3213	94,4%
Cheptels en cours de qualification	11	0,2%	352	9,5%	185	5%	84	2,4%	39	1,1%
Cheptels en cours d'assainissement sans positifs			294	8%	191	5,2%	56	1,6%	34	1,0%
Cheptels en cours d'assainissement avec positifs	418	10,6%	213	5,7%	145	4%	88	2,5%	66	1,9%
Cheptels en cours de gestion			24	0,7%	11	0,3%	10	0,3%	5	0,1%
Cheptels suspendus					16	0,4%	15	0,4%	27	0,8%
Cheptels non conformes			5	0,1%	22	0,6%	23	0,6%	20	0,6%
Cheptels avec bovins positifs/Nombre de bovins	418 (5601 bvs)	10,6%	213 (3603 bvs)	5,7%	145 (2909)	4%	109 (2265)	3%	81 (1763)	2%
1 ou 2 positifs			84 (106 bvs)	39,4%	53 (71)	36,6%	39 (55)	35,8%	23 (33)	28,4%
> 2 positifs			129 (3497 bvs)	60,6%	92 (2838)	63,4%	70 (2210)	64,2%	58 (1730)	71,6%
[3-10 positifs]			58 (327 bvs)	45%	37 (191)	25,5%	25 (142)	22,9%	21 (131)	25,9%
[11-50 positifs]			48 (1023 bvs)	37%	39 (1017)	26,9%	32 (865)	29,4%	27 (687)	33,4%
[> 50 positifs]			23 (2147 bvs)	18%	16 (1630)	11%	13 (1203)	11,9%	10 (912)	12,3%

% de cheptel indemnes en Auvergne Rhône Alpes au 30 juin 2020



% de cheptel ayant des bovins positifs en Auvergne Rhône Alpes au 30 juin 2020



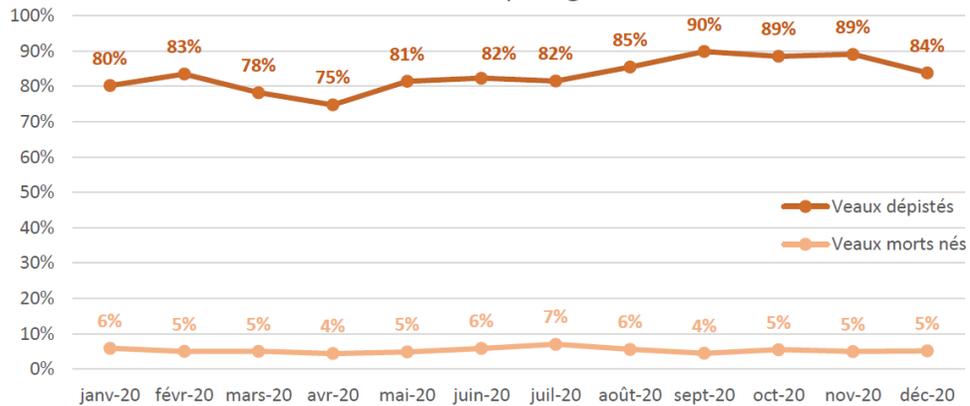
ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p>CERTIFICATION VARRON</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements lors d'introductions à risque - Contrôles sérologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Aléatoires (échantillonnage national) • Orientés 	<p>1 bovin/7 traité (COVID)</p> <p>23</p> <p>0</p>
<p>GARANTIE PARATUBERCULOSE</p>		<p>4 élevages</p>
<p>PLAN NATIONAL D'ÉRADICATION DE LA BVD Arrêté Ministériel IBR du 31/07/2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Stopper les pertes sanitaires et économiques de la BVD • Faire chuter le nombre de bovins IPI le plus rapidement possible et éviter les contaminations de voisinage • Qualifier les cheptels, et les bovins avec la garantie « Bovin Non IPI » • Assurer la valorisation commerciale de nos bovins en France et à l'Étranger - Programme <ul style="list-style-type: none"> P1 - PHASE ACTIVE D'ÉRADICATION 4 ANS <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage obligatoire à la naissance par biopsie auriculaire • Mesures de biosécurité visant à limiter les risques d'introduction et de circulation du virus P2 - PHASE DE FIN D'ÉRADICATION ET DE DÉBUT DE SURVEILLANCE SÉROLOGIQUE 4 ANS <ul style="list-style-type: none"> • Maintien du dépistage à la naissance en exploitations infectées • Suivi sérologique annuel des exploitations saines • Gestion des élevages par statuts • Mesures de biosécurité P3 – PHASE DE SURVEILLANCE ET DE PRÉSERVATION DU STATUT DE ZONE PERMANENT 	<p>Le diagramme illustre la stratégie d'éradication de la BVD en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> PHASE 1 : éradication (4 ans) - Correspond à la phase P1. PHASE 2 : fin d'éradication et début de surveillance (4 ans) - Correspond à la phase P2. PHASE 3 : Surveillance - Correspond à la phase P3, permanente. <p>Les mesures associées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> DETECTION DES IPI DANS LES ELEVAGES / OBLIGATION D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE (couvre les phases 1 et 2) ASSAINISSEMENT OBLIGATOIRE DES TROUPEAUX (couvre les phases 1 et 2) SURVEILLANCE : SUIVI SEROLOGIQUE DES EXPLOITATIONS (couvre les phases 2 et 3) MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUE LIES AUX MOUVEMENTS, RASSEMBLEMENTS, PATURAGES COLLECTIFS. (couvre toutes les phases)

- Coûts et accompagnements 2020

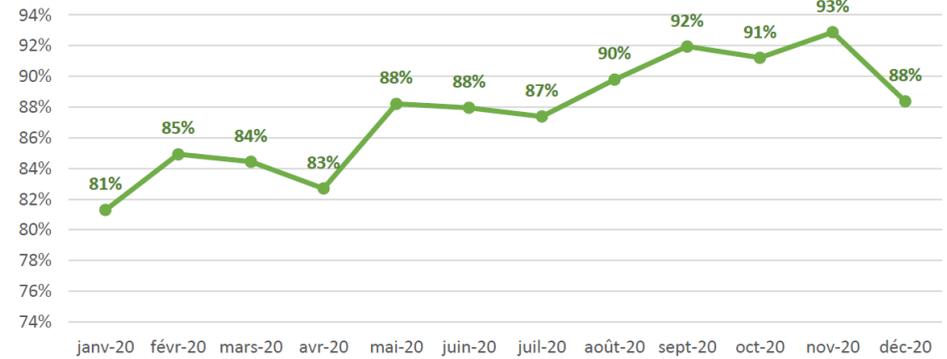
Principaux tarifs HT - Aides GDS et Conseil départemental - Coût éleveur

Actions	Tarif	Aide GDS déduite	Aide CD remboursement	Coût éleveur	Aides GDS-CD/an Si 0,5% IPI
DÉPISTAGE NAISSANCE					
▪ Surcoût boucle préleveuse	1,83 €	/	/	1,83 €	
▪ PCR mélange de 10 cartilages Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	3,20 €/veau	1 €/veau	/	2,20 €/veau	150 000 €
▪ Antigénémie de rattrapage	8 €/ veau	1 €/veau	/	7 €/veau	
DÉPISTAGE PLAN D'ASSAINISSEMENT					
•Sur sang					
Visite de mise en place - Forfait vétérinaire	88,26 €	25 €	/	63,26 €	5 000 à 7 500 €
Prise de sang	2,94 €	/	/	2,94 €	
Bovins ≥ 3 mois - PCR mélange de 20 sérums Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	8 €/bv	25 %	25 %	4 €/bv	150 000 € (si 300 plans)
Bovins < 3 mois - PCR individuelle	19,50 €	25 %	25 %	9,75 €	100 000 € (si 200 plans)
•Sur cartilage auriculaire					
PCR mélange de 10 cartilages Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	8 €/bv	25 %	25 %	4 €/bv	
Boucle bouton identifiée à l'animal (Commande GDS)	1,55 €	/	/	1,55 €	
•Euthanasie veau 50 kg (+1 €/10kg au-delà de 50 kg)	45,30 €	/	/	45,30 €	
ÉLIMINATION DES IPI (≤ 180 jours)					
▪ Mâle laitier	/	50 €	/	/	70 000 €
▪ Mâle croisé lait/viande, femelle laitière	/	100 €	/	/	
▪ Mâle et femelle allaitante	/	100 €	/	/	
INTRODUCTIONS					
▪ Bovins ≥ 3 mois - PCR mélange de 20 sérums Comprend la reprise en PCR individuelle si mélange positif	5,70 €/bv	/	100 %	0 €	90 000 €
▪ Bovins < 3 mois - PCR individuelle	9,50 €	/	100 %	0 €	

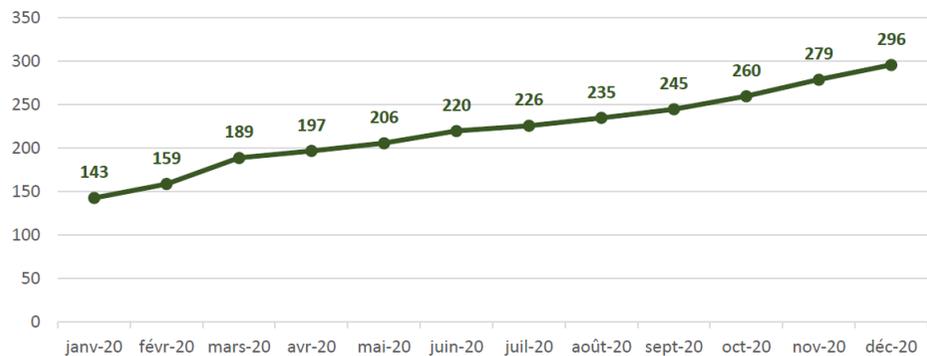
Taux mensuels de dépistage des veaux



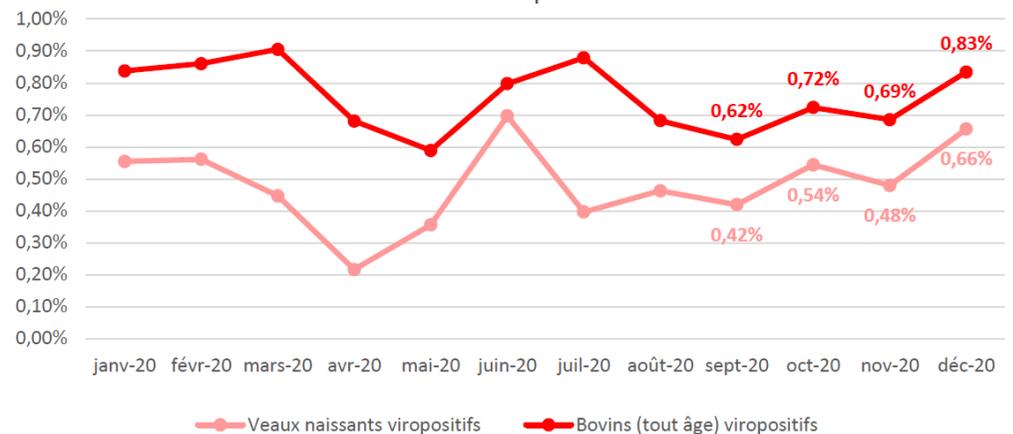
Taux mensuels des exploitations ayant dépisté au moins 1 veau



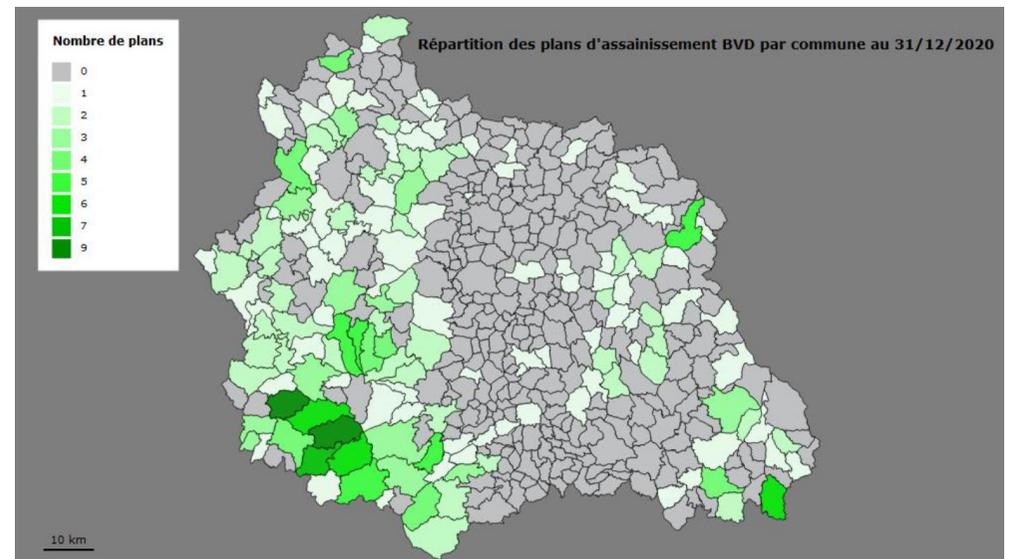
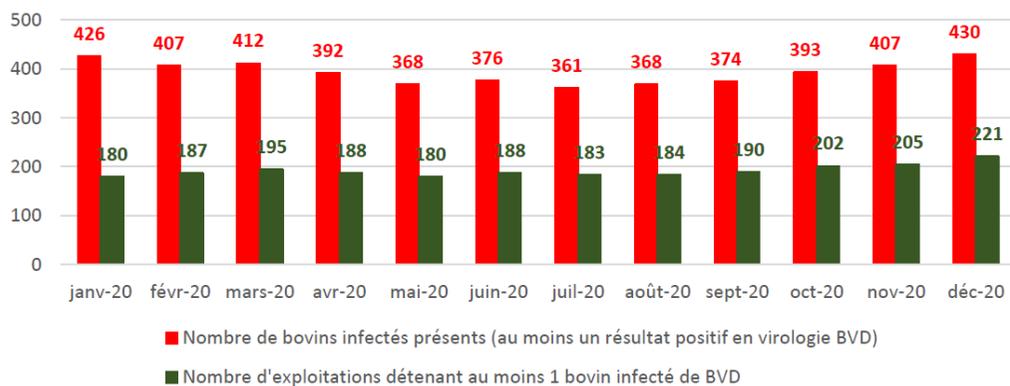
Evolution du nombre d'exploitations en plan d'assainissement BVD



Taux mensuels de positivité



Evolution du nombre de bovins infectés et d'exploitations détenant au moins 1 bovin infecté



LES PLANS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

ACTIONS		CONTENU			BILAN	
Bilans plans en élevage		2017	2018	2019	2020	
BVD	<i>nouveaux</i>	32	39	21	230	
	<i>en cours</i>	101	87	131	108	
Paratuberculose	<i>nouveaux</i>	1	0	1	1	
	<i>en cours</i>	6	5	2	2	
Besnoitiose	<i>nouveaux</i>	1	0	2	0	
	<i>en cours</i>	0	1	3	2	
Audits(A) Suivis (S)	<i>Bovins</i>	16 A	14 A - 9	23 A - 4	4 A - 0 S	
	<i>Ovins</i>	1 A	2 A	2 A - 2 S	0 A - 0 S	
	<i>Caprins</i>	1 A	3 A - 2 S	3 A - 3 S	1 A - 0 S	
<p>PLAN DE MAÎTRISE DE LA BESNOITIOSE Sensibilisation GDS 03 en 2016 - Pr ALZIEUX - Journée GTV Auvergne – 26 janvier 2017 - Plan national de maîtrise + aides FMGDS - Juin 2017 - Convention GDS 63 + Aides GDS et FMGDS – 10/2017 - Contrôles Besnoitiose introductions en 2020 : 1231 bovins – 353 cheptels – 15 positifs dont Kit Intros : 911 bovins – 253 cheptels – 13 positifs - Analyses Besnoitiose positives 2020 hors introductions : 383 bovins – 38 cheptels – 64 positifs</p>						

FORMATION CONTINUE DES ELEVEURS

ACTIONS		CONTENU		BILAN
FORMATIONS GDS-5mVet-Vétérinaires				
Intitulé du module	Années		Nombre participants	Contenu
<i>Intervenants : Pierre Emmanuel RADIGUE et Chantal PHILIPPE - 5mVet ; Organisation : Claire CAZALI – Agnès GUILLAUME - Juana GARZO</i>				
Santé des ruminants et fourrages – 5mVet	2016-2019	Module 1 - Bovins - 2016-2017	28 participants	Faire le lien entre le sol/la plante et la santé animale Connaître se sol des prairies pour adapter le mode d'exploitation
		5 formations théoriques - 14 au 18/11/16	25 participants	
		5 formations pratiques - 27 au 31/03/17		
		Module 1 - Bovins - 2018 à Besse avec l'Interprofession Saint Nectaire.	21 participants	
	2 formations - 6/03/18 et 3/04/18			
	Module 1 - Bovins – 2019	12 participants		
	2 formations – 21/02/2019 et 28/03/2019			
	Module 1 - Ovins/caprins - 2019	34 participants		
	2 formations – 19/02/2019 et 25/03/2019			
	2017-2019	Module 2 - Bovins – 2018	19 participants	
Journée technique vétérinaires-techniciens – 5/3/18 – Aubière		28 participants		
3 formations – 7 au 9/03/18		25 participants		
	3 formations – 4 au 6/04/18			
Module 2 - Ovins/caprins - 2019	25 participants			
1 formation - 20/11/2019				
2018-2019	Module 3 - Bovins – 2019	29 participants	Conservation des fourrages Type de pâturages Récolte	
	3 formations - 26-27 et 29/03/19	20 participants		
	2 formations (Fertilisation) - 18 et 19/11/19			

Couverts végétaux et sursemis - Hum's	2020	2 formations - 11 et 12/02/2020	13 participants	Savoir choisir les espèces adaptées Identifier les couverts végétaux et adopter les bons en fonction de ses objectifs Connaître les méthodes d'implantation et les facteurs clé de réussite des cultures associées Avoir en tête les fondamentaux de la fertilité des sols
Pilotage du troupeau (2 modules)	2020	Journée technique vétérinaires-techniciens - 21/9/18 – Aubière	16 participants	Comprendre la digestion et les besoins des vaches Identifier et interpréter les indicateurs de la santé
		1 formation – 06/01/20	11 participants	Identifier, connaître et savoir corriger les conséquences métaboliques d'un déséquilibre
Santé des veaux et tarissement (2 modules)	2020	1 formation 07/01/2020	11 participants	Comprendre les liens entre les 2 derniers mois de gestation et la santé des veaux. Savoir ajuster sa conduite d'élevage pour réduire la mortalité des jeunes
Qualité de l'eau, de l'air et santé des ruminants	2020	Journée technique vétérinaires-techniciens - 08/01/20 - Aubière	8 participants	Connaître les enjeux environnementaux de demain pour anticiper et adapter ses pratiques : qualité de l'eau, de l'air, consommation, optimisation

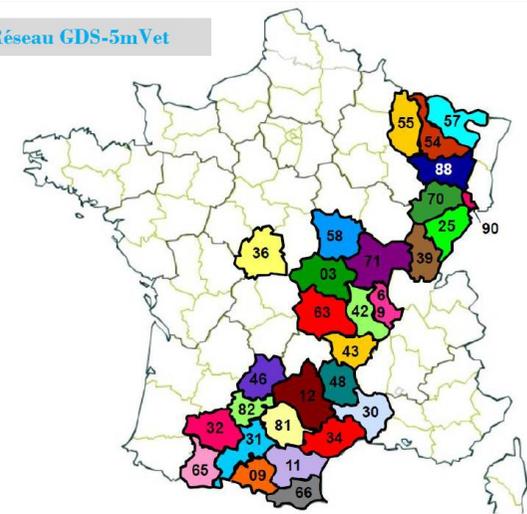
ANIMATION DU RESEAU GDS-5mVet
Christophe Ayrat

- 29 départements engagés dans la démarche
- 130 à 150 formations tous les ans

Un réseau en constante expansion :

- Aveyron et Tarn en 2015-2016
- Gers et Tarn et Garonne en 2016-2017
- Ariège et Lozère en 2017-2018
- Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales en 2018-2019
- Loire le 14/01/2021

Réseau GDS-5mVet



MUTUALISME ET AIDES

ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p>CAISSE D'ENTRAIDE DU GDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'entraide bovine - Caisse d'entraide ovine - Caisse d'entraide caprine - Caisse d'entraide porcine - Caisse d'entraide aquacole 	<p>Montants utilisés en 2020 : 254 807 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - 233 704 € - 12 367 € - 3 166 € - 5 465 € - 105 €
<p style="text-align: center;">AIDES CONSEIL DEPARTEMENTAL Evolutions - Loi NOTRe</p> <p><i>Jusqu'en 2014 : déduction des aides du CD directement sur les factures d'analyses. Depuis 2015, remboursement en début d'année N+1</i></p>	<p>Loi NOTRe → évolution à partir de 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions d'obtention <ul style="list-style-type: none"> - Eleveur professionnel du 63 - Adhérent GDS - Demande annuelle auprès du GDS (Formulaire + RIB) ▪ Conditions de remboursement <ul style="list-style-type: none"> - CD attribue l'aide globale sur l'année précédente par virement (versement si montant global ≥ 10 €) réalisé en début d'année suivante. 	<p>250 000 euros d'aides au Sanitaire pour les adhérents GDS</p>

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------

DOSSIERS	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL					
	300 000 €	300 000 €	300 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Prophylaxie IBR						
Sang	66%	66%	100%	100%	86%	90%
BVD						
Plan de maîtrise	66%	50%	70%	70%	50%	25% et 25% GDS
Contrôle introductions	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Paratuberculose						
Plan de maîtrise	66%	50%	70%	70%	70%	70%
Garantie de cheptel	66%	50%	70%	70%	70%	70%
Prophylaxie Ovins-Caprins	100%	100%	100%	100%	100%	100%

ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p style="text-align: center;">FMSE (national) Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Objectif</u> : indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales (1^{ère} et 2^{ème} catégories) - Créé et administré par des agriculteurs - 1 section commune à tous les agriculteurs financée par un prélèvement MSA de 20 €/an - 1 section spécialisée pour chaque secteur de production (ex : section ruminants – cotisation collectée par les GDS et reversée au FMSE) - Dossiers instruits par les GDS/section ruminants - Tuberculose 2015 - 2016 - 2017 Eleveurs confrontés à des blocages <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liens épidémiologiques ▪ Suspicion (intradermo positive ou lésion d'abattoir) - FCO – Instruction des dossiers en 2016 Blocages en périmètre interdit de septembre à fin octobre 2015. Coût d'immobilisation des broutards et surcoût d'engraissement des veaux. - Botulisme 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 dossiers 2015 - 3 dossiers 2016 - 3 dossiers 2017 - Dossiers initialement éligibles = 932 <ul style="list-style-type: none"> - FMSE (Périmètre interdit) = 872 - Etat (Zone réglementée) = 60 - Dossiers saisis = 636 <ul style="list-style-type: none"> - FMSE = 599 dont 2 ovins - Etat = 37 - 2 Dossiers

**Cellule départementale préventive
« Eleveurs et cheptels en difficulté »
16 novembre 2017**

La réunion du 16 novembre 2017 réunissait l'ensemble des structures : DDPP - GDS - EDE - Chambre d'Agriculture - MSA - Solidarité Paysans - GTV - Ordre des vétérinaires - Syndicalisme (FNSEA - JA - Confédération Paysanne - Coordination Rurale) afin de mettre en place une cellule départementale opérationnelle pour aider les éleveurs et leurs cheptels en difficulté.

L'instruction technique émise par la DGAL (DGAL/SDSPA/2017-734) le 12 septembre 2017 complète l'ordre de méthode DGAL/SDSPA/2015-593 du 10/07/2015 et précise les modalités de la mise en place de cette cellule qui comprend :

Un volet en situation d'urgence déjà existant, piloté par l'Etat, permettant de réunir ou d'informer les différents acteurs, pour définir un plan d'action individualisé dans les situations fortement dégradées

La mise en place d'un volet préventif (cellule préventive) afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté économique ou sociale, et intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

L'ensemble des participants se sont accordés pour que le GDS anime cette cellule préventive.

La cellule préventive est à l'écoute des éleveurs en difficulté, centralise les informations disponibles sur ces élevages dans le respect de la confidentialité, et propose des mesures d'accompagnement adaptées en s'appuyant sur les compétences des différentes structures partenaires.

Le pilotage de cette cellule est repris par la Chambre départementale d'Agriculture depuis le 01/01/2020.

En 2018 :

- 8 éleveurs suivis
- 3 éleveurs rencontrés sans suite
- 5 à rencontrer

En 2019 :

- 22 éleveurs répertoriés
- 10 éleveurs contactés
- 4 dossiers réglés ou en DDPP
- 3 éleveurs à contacter

L'INFORMATION SANITAIRE

ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p>SITE INTERNET DU GDS 63 www.gds63.com</p>	<p>- Outil majeur de notre communication</p>	<p>Objectif : le site devient l'outil central de notre communication.</p>
<p>GDS Infos 63 Nouveaux services : Newsletters – SMS</p> <p>GDS INFO Aura - 1^{er} numéro</p>		<p>- 1^{ère} utilisation pour les formations de novembre 2016. Mails et SMS largement utilisés depuis (formations, BVD...) - Edition 2020 envoyée en février 2021</p>
<p>SUIVI ET SURVEILLANCE FAUNE SAUVAGE</p>	<p>Travail collectif : DDPP/GDS/FDC/TERANA/Vétérinaires</p> <p>- 2013-2014</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ IBR/BVD (chevreuils-cerfs) ▪ Border disease (mouflons) ▪ Brucellose porcine, Aujeszky, SDRP (Sangliers) ▪ + Plan national Sylvatub (surveillance tuberculose) ▪ + Trichine ▪ + SAGIR <p>- 2014 - 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ IBR/BVD (chevreuils) ▪ Border disease (mouflons) ▪ + Sylvatub + SAGIR + Trichine <p>- 2015 - 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Border disease (mouflons) ▪ + Sylvatub + SAGIR + Trichine <p>- 2016 - 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ FCO (cerfs) <p>- 2017-2018</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Border Disease (Chamois) 	<p>- Résultats négatifs dans toutes les maladies sauf :</p> <p>- 9 % de prévalence en brucellose porcine (= situation nationale)</p> <p>- Ces résultats démontrent que les cervidés et les mouflons ne représentent pas une source importante de contamination des ruminants domestiques en matière d'IBR/BVD/BD.</p> <p>Ces résultats permettent de recentrer le discours sanitaire sur les fondamentaux en terme de contaminations que sont les introductions d'animaux porteurs ainsi que sur le risque de voisinage, et d'insister sur toutes les mesures de prévention lors des introductions = analyses et isolement jusqu'aux résultats</p> <p>- 2 positifs sur 17 (12 % de prévalence)</p>

BILAN DÉMÉNAGEMENT DU GDS

ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p style="text-align: center;">DÉMÉNAGEMENT DU GDS Le 4 novembre 2016</p>	<p>- Antérieurement GDS locataire de la Chambre départementale d'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 280 m2 ▪ 56 000 € en 2015 (loyer + charges) <p>- Achat de locaux propres au GDS</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre propriétaire à terme et faire réaliser des économies aux éleveurs ▪ Avoir davantage de place (stockage) pour créer la filiale de services FARAGO Allier – Puy-de-Dôme <p>Décision unanime (sauf 1 abstention) du Conseil d'Administration du GDS le 12/12/2014 en faveur de l'achat de locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprunt = 550 000 € sur 15 ans dont 150 000 € de travaux ▪ 460 m2 ▪ 50 412 € en 2017 (loyer + charges) ▪ 53 098 € en 2018 (loyer + charges) ▪ 54 661 € en 2019 (loyer + charges) ▪ 57 880 € en 2020 (loyer + charges) 	<p>Coordonnées : 136 avenue de Cournon BP 40031 63171 AUBIERE Cedex Tél. 04.44.44.76.30 E.mail : gds63@wanadoo.fr www.gds63.com</p>

FILIALE FARAGO ALLIER – PUY-DE-DÔME

ACTIONS	CONTENU	BILAN
<p>FILIALE FARAGO ALLIER – PUY-DE-DÔME (Filiale des 2 GDS 03-63)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les GDS de l'Allier et du Puy-de-Dôme ont créé leur filiale FARAGO Allier – Puy-de-Dôme, adhérente au réseau national des filiales de GDS : FARAGO France - spécialiste de l'hygiène et de la lutte contre les nuisibles auprès d'une clientèle variée : agriculteurs, particuliers, artisans, entreprises et collectivités publiques. - Lancement de l'activité le 1^{er} juillet 2016 - Domaines d'activité 4D <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dératisation ▪ Désinfection ▪ Désinsectisation ▪ Détaupisation - 1 responsable technico commerciale Julie GODARD - 2 techniciens hygiène <p>Participation au programme de lutte collective contre les taupes avec FNSEA 63 et FREDON</p>	